

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 février 2018, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9951, avenue Georges-Baril, lequel est érigé sur le lot 2496513 du cadastre du Québec.

Cette dérogation autoriserait l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,44 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du Développement du territoire : 514 872-0546.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de janvier deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement